

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité	Date du scrutin
Saint-Antoine-de-Tilly	2024 09 27
	Année Mois Jour

Je, Raphaël Rioux,
Présidente ou président d'élection, proclame, par la présente, que

Claude Lévesque
Prénom Nom

a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue ou élu au poste de

OU

est ou reste la seule personne candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de

mairesse ou maire


conseillère ou conseiller

#3
Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

901 rue Normand Saint-Antoine-de-Tilly G0S 2C0
Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

SIGNATURE



Présidente ou président d'élection

2024-09-27
Année Mois Jour

IMPORTANT Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.